



## **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2014**

(Du 26 novembre 2013)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 12 et 26 novembre 2013 pour procéder à l'examen du budget 2014, et les sous-commissions I à V se sont réunies dans cet intervalle au sein de leurs dicastères respectifs pour un examen détaillé de chaque entité.

### **BUDGET 2014**

Une fois encore, le rapport du Conseil communal laisse entrevoir une situation financière réjouissante pour la Ville de Neuchâtel à l'horizon 2014 : le budget de fonctionnement prévoit effectivement un excédent de revenus de quelque 843'800 francs, pour 280,3 millions de francs de revenus. Ce qui signifie une baisse de charges de 1,7%, tandis que les recettes diminuent de 2,3%. Quant à la dette à long terme, elle poursuit sa courbe descendante pour s'établir à 316 millions de francs (9'500 francs par habitant) contre 320 millions au budget 2013. Pour certains commissaires, elle est encore beaucoup trop élevée. Ils ont manifesté leur inquiétude et déploré que le Conseil communal ne fasse pas de sa réduction une priorité. On remarquera par ailleurs que la dette évolue dans un contexte international plutôt favorable en ce qui concerne les taux. 65 millions d'emprunts arriveront à échéance en 2014 et le taux moyen de renouvellement inscrit au budget est de 2,3%. L'ensemble de

la dette à long terme présente un taux moyen de 2,54%.

La capacité d'autofinancement est de 72%, alors que 18% des investissements concernent des activités dont les charges sont financées par des taxes (épuration, déchets, etc.) et par les revenus tirés de la vente d'eau. Cette capacité d'autofinancement peut être considérée comme bonne en regard du règlement qui n'autorise pas des taux inférieurs à 70% pendant deux années consécutives. L'expérience montre en outre que les investissements budgétés ne sont pas totalement dépensés (pour cause de retards ou oppositions), un certain dépassement pourrait donc même être prévu s'il respecte de facto les limites du frein à l'endettement.

L'insuffisance de financement est ainsi réduite à 7,2 millions pour 2014, alors qu'elle était de 27,8 millions au budget 2013. Il est à noter que, cette année encore, le service de la dette se trouve allégé (de 10,3 à 8,3 millions), du fait du taux moyen plus avantageux des emprunts contractés.

Quant à la fortune nette, elle augmente et devrait atteindre 63 millions en 2014.

Reste toutefois des incertitudes liées à la participation de l'éorén à l'assainissement de prévoyance.ne, ainsi que celles liées à la nouvelle répartition canton-communes du produit de l'impôt. En effet, 2014 marque la fin du régime intermédiaire, adopté en même temps que la révision de la loi, pour la répartition des impôts des personnes morales et introduira une nouvelle répartition entre le canton et les communes. Le budget de la ville, au moment où il a été établi, tablait, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques sur une répartition de 120 points pour le canton / 80 pour les communes, telle que négociée avec le Conseil d'Etat. Cette nouvelle répartition aura également lieu entre les communes pour les personnes morales, soit 70% selon la commune siège de la société, 15% selon la population de la commune et 15% selon le nombre d'emplois sur le territoire communal. A ces éléments s'ajoute la proposition d'une période transitoire de deux ans, excluant pour cette durée la prise en compte du produit de l'impôt des travailleurs frontaliers pour la nouvelle répartition, annoncée par le Conseil d'Etat après le bouclage de ce budget par le Conseil Communal. Le Conseil d'Etat propose ainsi une répartition de 123/77 jusqu'en 2016, ce qui péjorerait le budget 2014 de 5 millions de francs et le rendrait donc déficitaire d'un peu plus de 4 millions de francs. Le sort réservé à cette période transitoire est encore incertain au moment d'écrire ce rapport, le Grand Conseil devant encore adopter le rapport en question. Une telle incertitude, sur un élément pouvant transformer le

budget 2014 en exercice déficitaire, a eu une incidence sur le vote du projet d'arrêté I.

Au chapitre des rentrées fiscales : la CF constate que la nouvelle répartition des recettes des personnes morales au niveau cantonal rétablit l'équilibre entre les revenus de l'impôt des personnes morales et des personnes physiques. Il est prévu de respectivement 72 millions et 95 millions en 2014, alors que les revenus des personnes morales dépassaient ceux des personnes physiques l'an dernier. Cette augmentation prévue pour l'impôt des personnes physiques est due pour moitié environ à l'augmentation des revenus des habitants et pour l'autre moitié à l'accroissement de la population.

Le budget 2014 tient compte de l'ambition de la Ville de Neuchâtel de proposer de nombreux et importants investissements pour la période 2014-2017 et de se doter, pour ce faire, de moyens humains supplémentaires. 34,17 EPT ont été créés, dont 3,85 pour une durée limitée. Formellement, l'augmentation est de 52,8 EPT, mais seuls 34,17 sont de nouveaux postes, le solde étant composé de la reprise de 9,17 EPT du personnel des Patinoires et de 4,6 EPT du personnel du Jardin botanique. Les charges salariales passent de 84,8 millions à 92,3 millions. La commission s'est émue de cette augmentation d'effectifs. Elle a manifesté son inquiétude face à ce qu'elle considère comme une rupture avec les exercices précédents où l'on s'était efforcé de contenir les charges, notamment de personnel. A noter que l'essentiel du budget de la Ville de Neuchâtel (35%) est constitué des charges de personnel.

Par ailleurs, 1,3 millions d'investissements sont prévus pour l'entretien des bâtiments.

Le budget tient également compte de l'augmentation de plus de 10% par rapport au budget 2013 de la part à l'aide sociale (23 millions) et ce, malgré les mesures annoncées par le canton, mesures qui devraient permettre d'atténuer cette hausse préoccupante. Ce point a également suscité l'inquiétude de la commission. Le taux d'aide sociale en ville de Neuchâtel est aujourd'hui de 7,5% dans un canton qui affiche un taux d'aide sociale (6,7%) deux fois plus élevé que la moyenne des autres cantons et qui prend la tête nationale de ce triste classement.

Néanmoins, et malgré ces inquiétudes à surveiller de près, la Commission financière se réjouit de la bonne santé actuelle de nos finances. Elle souhaite toutefois rendre le Conseil communal particulièrement attentif à l'augmentation de charges de personnel. Elle sera extrêmement vigilante sur ce point à l'avenir.

Les commissaires saluent par contre la volonté du Conseil communal de rattraper, tout comme en 2013, les investissements auxquels il avait renoncé les années précédentes.

Enfin, la Commission financière a pu une nouvelle fois se rendre compte de la faible marge de manœuvre et du peu d'influence dont dispose la Ville par rapport aux subventions qui lui sont octroyées ou qu'elle doit fournir, ainsi que sur la répartition des recettes fiscales entre canton et communes. Ce climat d'incertitude rend l'élaboration du budget aléatoire et n'est pas de nature à favoriser le travail des autorités communales.

Globalement donc, la Commission financière se montre satisfaite du budget proposé par le Conseil communal pour 2014, tout en souhaitant rester particulièrement vigilante pour la suite. Elle en profite pour remercier l'exécutif ainsi que l'ensemble des employées et des employés de l'Administration communale pour le travail accompli ainsi que pour l'engagement tant collectif qu'individuel en faveur de notre ville.

Les cinq sous-commissions ont donc également siégé entre le 12 et le 26 novembre 2013 pour procéder à un examen approfondi du budget 2014. La synthèse de leurs travaux respectifs figure dans le rapport de chaque sous-commission présenté ci-après :

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Finances, Ressources humaines et Action sociale)

Mme Nicole Baur (rapporteure), MM. Philippe Loup et Julien Spacio ont rencontré le 15 novembre 2013 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique); MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Services financiers), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière) ; M. Philippe Haeberli et Mme Nives Faggiani (Action sociale).

### **Remarques d'ordre général**

Ce dicastère, outre le changement de direction avec le départ d'Alain Ribaux et l'arrivée de Fabio Bongiovanni, s'est désormais enrichi de l'Action sociale, poste extrêmement important avec un total de charges de CHF 23'439'300.-. Des charges en perpétuelle croissance. Quant au service de l'Economie, il est désormais sous le dicastère de M. Arni.

Le gros poste du budget de la ville est essentiellement celui des frais de personnel.

## **02. Finances**

### **02.11 Comptabilité générale**

Le service de la comptabilité voit ses effectifs augmenter de 1,7 EPT. 0,3 EPT est dû au réengagement d'une personne à plein temps après le départ à la retraite d'un employé qui avait, auparavant, souhaité diminuer son taux d'activité; 0,4 EPT à l'augmentation de trois employés, dont deux femmes; et 1 EPT à un engagement temporaire sur deux ans en vue de l'introduction de MCH2. De plus, 0,2 EPT sont transféré à la comptabilité générale suite à la suppression du Service des assurances.

Des investissements bruts à hauteur de 32,58 mio sont prévus : certains investissements seront préfinancés par divers prélèvements aux fonds pour les logements locatifs, à celui pour les mesures d'agglomération et de valorisation urbaine et à la réserve pour l'entretien des bâtiments locatifs. Le recours au préfinancement n'est autorisé par le Canton qu'à hauteur de 70% maximum de l'investissement.

La dette poursuit sa baisse. 65 mios d'emprunts arriveront à échéance en 2014 et la conjoncture étant plutôt favorable pour les emprunts, on peut espérer que cette tendance à avoir des taux très bas va se poursuivre. Le taux moyen de renouvellement inscrit au budget est de 2,3%. L'ensemble de la dette à long terme auprès d'instituts financiers présente un taux moyen de 2,54%. La structure de la dette se présentera comme suit : 151 mios au taux inférieur à 2,5%, 125 mios entre 2,5 et 2,9%, 20 mios entre 3 et 3,4% et 20 mios entre 3,5 et 4%. Au 31 décembre 2014, la dette de la Ville de Neuchâtel s'élèvera à 316 mios, ce qui fait environ CHF 9'500.- par habitant.

## **02.21      Contrôle des Finances**

Le budget 2014 est quasiment identique à celui de 2013.

PriceWaterhouseCooper (PWC) a remplacé KPMG pour le contrôle de nos finances.

## **02.31      Centre Electronique de Gestion (CEG)**

La fusion entre le SIEN (service informatique de l'Etat) et le CEG a été refusée par l'Etat de Neuchâtel, mais les objectifs sont maintenus, à savoir monter une entité neuchâteloise informatique avec deux services qui bénéficieront d'une reconnaissance juridique. Un grand pas a été effectué avec le référentiel tarifaire unique. Les deux entités pourraient être réunies physiquement aux Cadolles. L'objectif est de ne pas multiplier les structures informatiques, de garder les connaissances métier, mais d'avoir une infrastructure globale. C'est pour l'instant un rapprochement géographique, mais pas dans l'activité.

2 EPT supplémentaires en raison de la signature avec le CIGES (Centre d'information de Gestion et d'Economie de Santé) de la convention de collaboration informatique avec les institutions de santé neuchâteloise (HNe, Nomad, CNP et ANEMPA) pour la gestion de leurs infrastructures informatiques. Il y a 2 EPT de plus et pourtant les recettes sont en baisse. L'explication tient dans le fait que le contrat avec le CIGES est moins favorable que par le passé. Les commissaires suivent la situation.

Plateforme communale ETIC: la Ville du Locle s'est ralliée et désormais, toutes les communes ont un lien avec la ville. Avec l'arrivée de MCH2, une nouvelle solution informatique intitulée ABACUS va être déployée pour remplacer globalement le système informatique financier vieillissant. La commune de Val-de-Ruz est déjà prête à utiliser ABACUS dès janvier 2014. Suivront Neuchâtel, Le Locle et le Cerneux-Péquignot dans la phase pilote.

## **02.41 Impôts**

Le budget a été établi sur la base d'une répartition de 120 points pour le Canton et 80 points pour les communes, et une répartition intercommunale de 70/15/15 pour les PM soit 70% selon la commune siège, 15% selon la population de la commune et 15% selon le nombre d'emplois. En effet, au moment de la clôture du budget, le Conseil communal ne connaissait pas l'existence de la phase de transition telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Etat (phase de transition de 2 ans avec répartition 123/77). Ainsi cette phase de transition pourrait péjorer le budget 2014 et 2015 d'ailleurs, d'un montant de 5 mios.

Les prévisions d'impôts pour les personnes morales restent assez délicates. On peut toutefois noter que certaines entreprises assez importantes ne bénéficieront plus de régimes spéciaux dès 2015. L'équilibre entre revenus de l'impôt des personnes morales et des personnes physiques semble se rétablir. Il est prévu au budget 2014 de respectivement CHF 72'100'000.- et CHF 91'500'000.-, alors qu'il était supérieur pour les personnes morales l'an dernier. Cette augmentation prévue pour l'impôt des personnes physiques est due pour moitié environ à l'augmentation des revenus des habitants et pour l'autre moitié à l'accroissement de la population; il a été également tenu compte du transfert de 10 points d'impôts du Canton à la Ville. On constate également un accroissement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques dû à cette hausse. Par ailleurs, l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013 de la modification de la loi sur les contributions directes, anticipée au budget 2013, n'aura pas d'effets supplémentaires en 2014. La dépendance de nos revenus à l'égard des personnes morales a donc diminué au profit des personnes physiques, ce qui est le gage d'une meilleure stabilité.

## **02.61 Ressources humaines**

En application de l'arrêté fixant la rémunération du personnel communal, l'indexation négative ne sera pas répercutée sur les salaires. Les échelons automatiques sont octroyés. Le Service des ressources humaines passera de 4,7 EPT à 6,3 EPT. Cette augmentation répond aux demandes du Conseil général et du Conseil communal en matière de politique du personnel. Globalement, le nombre de postes augmentera de 52,8 EPT. A noter que cette augmentation inclut la reprise de 9,17 EPT du personnel des Patinoires et de 4,6 EPT du personnel du Jardin botanique. Le nombre de nouveaux postes créés est donc de 34,17, dont 3,85 pour une durée limitée.

La sinistralité maladie est importante et a pour effet une hausse des primes APG maladie de 0,2% (0,1% à charge de l'employeur). A noter qu'il n'existe pas pour l'instant d'indicateurs centralisés comme le taux d'absentéisme.

Notons qu'en principe le Service des Ressources humaines, ne se prononce pas sur l'opportunité de la création d'un poste.

## **02.81 Service juridique**

Le service juridique a engagé, consécutivement à l'accroissement des dossiers émanant d'autres communes (Peseux, Val-de-Travers), une juriste à 30% (+0,3 EPT). Ce qui explique l'augmentation du poste "traitements". En ce qui concerne les frais juridiques, ils découlent d'un mandat ponctuel confié à un avocat de la place pour défendre la Ville. En effet, en matière pénale, les avocats du service juridique ne sont pas autorisés à représenter des collaborateurs de la commune devant les instances judiciaires.

## **04.02 Action sociale**

Le service de la Santé et des Affaires sociales a été séparé et le Service de l'Action sociale a été transféré au Dicastère des Finances. La création du guichet social a entraîné l'augmentation des effectifs de 3,4 EPT. L'office de l'aide sociale compte 14 EPT d'assistants sociaux. Les dossiers d'aide sociale pour la Ville de Neuchâtel représente 7,5% de la population (6.7 pour le canton, environ 3% en moyenne nationale.) Année après année, les charges d'assistance augmentent, en hausse de 10%, pour atteindre au budget 2014 13,2 mios. A noter encore qu'une étude est en cours, en collaboration avec le canton, pour tenter de juguler cette inflation. L'accent sera mis à l'avenir sur l'intégration, un poste supplémentaire de 50% est consacré à cet objectif. Le guichet social devrait pour sa part permettre aux assistants sociaux d'être en partie soulagés dans leurs tâches administratives.



## Rapport de la Sous-commission financière II

(Education, Santé et Mobilité)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier (rapporteur), Philippe Etienne et Grégoire Oguey (absent), s'est réunie le 14 novembre 2013 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner le budget 2014. Ont également participé à cette séance : pour la section de la Santé, Mme Catherine Stangl, cheffe du centre de santé sexuelle - planning familial, Mme Dorothee Francey, attachée aux personnes âgées, Mme Vessaz Ott, cheffe du centre d'orthophonie et Mme Nives Faggiani, cheffe de la comptabilité et du GSR; pour la section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du service de l'accueil de l'enfance, Mme Claudia Pellegrini, attachée scolaire, Mme Sylvie Montaufier, responsable des finances de l'accueil de l'enfance et Mme Alexandra Wilhem-Artho, médecin scolaire au service médical, pour le service de la Mobilité M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la Mobilité, à l'Environnement et à l'Agenda 21.

### 04. Santé (Action sociale)

#### Remarques générales

L'ancienne direction « Santé et Affaires sociales » a été partagée en « Action sociale » et « Santé ». Les Affaires sociales se trouvent maintenant sous la houlette du directeur des Finances. La directrice de la Santé reprend elle à son compte la Mobilité. Les services liés à l'intégration professionnelle des jeunes ont passé fin 2012 sous la direction de Culture, Intégration et Sports. Toutefois, en vue de la prochaine entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2, il a été décidé de ne pas créer les services spécifiques dans le plan comptable et de tout maintenir en l'état sous le compte 04 (Action sociale) pour le budget 2014. Pour faciliter la gestion, certaines lignes budgétaires sont attribuées à l'une ou à l'autre direction, conformément à la note interne annexée à la fin de ce rapport.

#### 04.02 Guichet social-Administration

##### 04.02.301.01 Traitements

L'attachée aux personnes âgées, employée à raison de 40% était déjà

incluse dans le budget 2013. Les augmentations de ces lignes budgétaires sont donc à imputer aux Affaires Sociales.

#### 04.02.317.03 Accueil personnes âgées

La somme de 7'000 francs sera consacrée à la réception des nouveaux retraités. Il s'agit d'un transfert du compte 09.02.317.03. Voir le commentaire en p. 228 du rapport à l'appui du budget à ce sujet.

#### 04.02.365.06 Hôtel des Associations

Les charges de l'Hôtel des Associations avaient été mal calculées et ont dû être revues à la hausse. La Ville a alors décidé de soutenir une partie de ces charges sous forme d'un soutien pérenne. La commission se demande si ce soutien ne devrait pas avoir plutôt un caractère transitoire.

### **04.21 Santé sexuelle – planning familial**

#### 04.21.318.02 Mandats et études

Montant prévu pour des informations de prévention ponctuelles à cibler sur certains publics. La commission est intéressée à connaître les actions concrètes entreprises, par exemple sous la forme de quelques lignes dans le rapport des comptes.

### **04.31 Centre d'orthophonie**

#### 04.31.301.01 Traitements

La commission se réjouit de voir que l'introduction du nouveau logiciel de gestion permet une réduction des charges administratives. A noter que l'on envisage de vendre cet outil aux communes de la Chaux-de-Fonds et du Locle.

On se rappelle qu'un groupe de travail réunissant acteurs privés et institutionnels avait été formé au niveau cantonal pour traiter le problème de l'inflation des coûts de l'orthophonie. Les décisions concrètes prises à ce jour ont été d'instaurer un moratoire sur l'installation de nouveaux cabinets d'orthophonistes indépendants jusqu'en 2014 et de plafonner les coûts qui peuvent être transférés à l'Etat par les centres communaux (dans notre cas, par le compte 04.41.434.97).

Une convention a été signée entre Etat et indépendants. La convention avec les centres d'orthophonie des villes est encore à finaliser.

## 04.43 Santé bucco-dentaire

### 04.43.301.01 Traitements

Même remarque que ci-dessus en ce qui concerne la réduction des charges administratives.

## 09. Education

### Remarques générales

Les actions proposées dans le rapport 11-005 sur l'accueil pré- et parascolaire, approuvé par le Conseil général début 2011, ont maintenant été réalisées, à l'exception du déménagement de la crèche du Centre-ville.

Au niveau de l'accueil pré- et parascolaire, on assiste à une augmentation générale des coûts, corollaire de l'augmentation du nombre de places offertes.

Synthèse de l'évolution des places d'accueil préscolaires 2011-2015

Crèches	12.2011	12.2012	12.2013	12.2014	Places suppl. depuis 2011
des Acacias	21	21	36	36	15
des Bercles	50	50	50	50	0
des Charmettes	0	27	27	27	27
du Centre-Ville	45	45	45	45	0
de Serrières	40	40	40	40	0
crèches privées	219	219	229	229	10
<b>Total de places</b>	<b>375</b>	<b>402</b>	<b>427</b>	<b>427</b>	<b>52</b>
Places suppl./ année précédente	0	27	25	0	

## Synthèse de l'évolution des places parascolaires 2011-2015

Parascolaire	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Places suppl. depuis 2011
Le Carambole	38	38	38	38	0
Le Cerf-Volant	33	33	33	33	0
Le Domino	40	40	40	40	0
Le Mikado	18	18	28	28	10
Le Scoubidou	65	65	65	65	0
Le Serpentin	45	45	65	65	20
Le Tipi	54	54	54	54	0
Table de Midi	0	0	0	25	25
<b>Total de places</b>	<b>293</b>	<b>293</b>	<b>323</b>	<b>343</b>	<b>55</b>
Places suppl./ année précédente	98	0	30	25	

Ainsi la somme des excédents de charge des comptes 09.09 à 09.15 passe de 6'372.000 francs (comptes 2012) à 7'450'000 francs (budget 2013) puis 8'035'000 francs (budget 2014).

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur de la LAE, le système de comptabilisation a été modifié, qui veut que les charges APE apparaissant aux comptes 09.10.366.01 et 02 ainsi qu'au 352.01 génèrent pour l'accueil des écoliers (09.09) et pour chaque crèche (09.11 à 15) des revenus apparaissant dans la part commune APE (09.09.452.04). Ainsi, pour chaque structure, l'excédent de charges traduit la différence entre les revenus définis par la LAE (constituées des contributions du fond APE, des parents et des communes) et les coûts effectifs de la structure d'accueil.

Depuis l'introduction de la LAE, le système de subventions de l'Etat (09.09.461.01) ne dépend plus de la qualification des employés. On peut donc maintenant former des équipes aux compétences plus variées (auparavant, on engageait surtout des personnes avec formation ES). Au niveau du personnel, une redéfinition des niveaux des employés est en cours pour arriver à 3 niveaux : 1) ES (Ecole Supérieure) qui reste la formation de référence, 2) CFC et 3) personnel non-formé, engagé à des postes d'auxiliaires.

Au chapitre des investissements, notons que l'achat de la structure le Domino prévue pour étoffer l'offre parascolaire, sera comptabilisé en 2013, mais que l'assainissement sera effectué probablement sur les comptes 2015, pour la rentrée 2015. Il n'y aura donc pas d'investissement en 2014.

## **09.02 Service administratif**

### 09.02.301.01 Traitements

L'augmentation des charges de personnel est due à la bascule d'une personne auparavant chargé sur le compte 09.09 et à l'engagement d'un responsable administratif pour le dicastère éducation, santé et mobilité.

## **09.06 Contributions scolaires**

### 09.06.318.02 Mandats et études

Avant 2013, ce compte était utilisé pour le service médical des écoles. Il a été réaffecté depuis au financement des activités de divers événements qui se trouvaient auparavant dans les charges des Ecoles enfantines et primaires, tels que les 100 ans du collège de Parcs, le marathon scolaire, la fête de la jeunesse... Ce compte couvre les mandats comme, par exemple, les travaux d'organisation.

### 09.06.319.92 Evénements scolaires

Compte appelé à financer les mêmes actions que ci-dessus, mais pour des dépenses de prestations matérielles.

### 09.06.319.93 Devoirs surveillés

Cette prestation n'est pas prise en charge par l'éorén, mais était auparavant assurée par la Direction des Ecoles enfantines et primaires. La Ville continue donc à la prendre en charge.

### 09.06.35 Dédommagements des collectivités publiques

Les chiffres du budget 2013 étaient purement basés sur des estimations du fonctionnement de la nouvelle structure éorén. L'expérience montre que le total des écolages est en réalité inférieur, d'où une projection corrigée pour 2014.

Pour comparaison, la somme des comptes 2012 pour les Ecoles enfantines et primaires et l'ESRN se montait à 28.3 millions. La diminution constatée dans le budget 2014 est à mettre en rapport avec la proportion élevée d'enfants dans les cycles 1 et 2 (moins coûteux) par rapport au nombre d'élèves dans le cycle 3 (le plus coûteux), vu qu'on constate que le coût moyen par élève montre une relative stabilité.

Attention, le budget de l'éorén n'inclut pas les futurs coûts liés au fond de fluctuation de prévoyance.ne. Ce sont ainsi 4 à 5 millions de francs qui n'ont pas été budgétés mais qui vont bien échoir à charge de la Ville à terme, via les écolages. Nous ne savons pas encore à quel rythme ce montant sera refacturé.

## **09.09 Accueil écoliers**

### 09.09.301.01 Traitements

Personnel nécessaire pour créer 30 places d'accueil supplémentaires.

### 09.09.316.01 Loyers à des tiers

### 09.09.392.06 Loyers de l'urbanisme

La structure des Acacias, le Mikado, reprend l'ancien local de la crèche et crée ainsi 10 places de plus. Son loyer augmente ainsi de 20'000 francs. Par ailleurs, le Serpentin a déménagé dans de nouveaux locaux et voit sa capacité d'accueil et son loyer augmenter de respectivement 20 places et 90'000 francs.

### 09.09.460.02 Subvention fédérale

Subventions dites d'encouragement à la création de structures. Elles ne sont donc pas pérennes et vont aller decrescendo sur les prochaines années.

## **09.12 Crèche des Acacias**

### 09.12.313.13 Alimentation

Jusqu'à fin 2103, les repas étaient livrés par l'accueil parascolaire de la Ville (09.09) des Acacias. Dès le déménagement de la crèche aux Cadolles, les repas seront livrés par un traiteur.

## **09.42 Service médical**

### 09.42.318.02 Mandats et études

Le départ d'une médecin à fin 2011 n'a été que partiellement compensé par l'augmentation du temps de travail de la médecin en place. On travaille ainsi avec des mandats pour lisser les pics.

## **14. Mobilité**

### **14.02 Mobilité**

#### 14.02.301.01 Traitements

Engagement de 0.6 EPT pour passer à un total de 4.1 personnes en 2014. Nous notons que l'effectif a doublé depuis 2008.

#### 14.02.364.03 Transports publics phases test

Réorganisation des TP du Littoral ouest (mesure de la COMUL). La phase de test sera financée par les communes, indépendamment du pot commun des transports. Le bilan est attendu dans 3 ans. S'il est positif, cette prestation sera reprise par le pot commun.

#### 14.02.364.09 Transports publics urbain & régional

C'est notre contribution au fameux pot commun. Les charges n'ont en fait pas suivi les augmentations brutales de budget de 2011 et 2012, ce qui explique la diminution constatée sur 2014.

### **14.04 Développement durable**

#### 14.04.318.23 Agenda 21

Une évaluation des actions entreprises et une remise à plat des actions futures est en cours, avec l'idée de se concentrer sur moins d'actions plus efficaces.

#### 14.04.331.01 Equipement

Amortissements consécutifs aux projets d'agglomération (aménagements liés à Microcity, Neuchâtelroule).

## **Projets d'arrêtés**

### **Projet d'arrêté XII**

La ville est copropriétaire pour un tiers des immeubles de la Rouvraie. Jusqu'à présent, la Ville ne touchait pas de loyer de l'association du même nom. Pour raison de transparence, un loyer va lui être désormais facturé. En contrepartie, il est proposé de lui verser une subvention équivalente. Il s'agit donc d'une opération de transparence financière.

### **Projet d'arrêté XIII**

L'EREN réduit de plus en plus sa subvention à la villa Yoyo. La Ville, au vu des services fournis, propose d'augmenter sa subvention pour assurer la pérennité de l'institution.

### **Projet d'arrêté XIX**

Voir commentaires sous 14.02.364.03

#### Annexes :

- note interne du 5 novembre 2013
- vademecum



**SANTE**

La Directrice

*Note interne pour :*

F. Bongiovanni, directeur Action sociale  
 T. Facchinetti, directeur Culture  
 Ph. Haeberli, chef de service Action sociale  
 G. Blandenier, chef Services financiers  
 M. Grünig, Service des RH  
 N. Faggiani, cheffe comptabilité et GSR  
 D. Francey, attachée pour personnes âgées

N/réf : dn

H:\0-ADMINISTRATION\0112 - Chancellerie Secrétariat\BUDGETS\BUDGET  
 2014\Commission financière\Rapport final Commission financière.doc

Neuchâtel, le 5 novembre 2013

**Budget 2014 – lignes budgétaires 04 Action sociale**

Madame, Monsieur,

Les différents changements intervenus au niveau de la réorganisation ont comme conséquence le partage de l'ancienne Direction des Affaires sociales en deux parties, soit la Santé revenant à la soussignée et l'Action sociale attribuée à M. Fabio Bongiovanni.

Vu l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 dans un proche avenir, il a été décidé de renoncer à créer les services spécifiques et *de tout maintenir en l'état sous le 04 Action sociale pour le budget 2014*. Toutefois, les lignes budgétaires **marquées en jaune ci-après sont attribuées à la Direction de la Santé qui gère les dossiers** et celles **marquées en bleu à M. T. Facchinetti (dossiers déjà chez lui)** :

No de compte	Désignation	Budget 2013	Budget 2014
<b>04.01</b>	<b>SECRETARIAT DE DIRECTION (TOTALITE)</b>		
<b>04.02.310.01</b>	<b>TRAITEMENTS, avec déléguée aux personnes âgées</b>	<b>1018200</b>	<b>1321600</b>
04.02.317.03	ACCUEIL PERSONNES AGEES	0	7000
04.02.361.04	PART AIDE SOCIALE	12000000	13200000
04.02.361.05	INSERTION SOCIO-PROF.	280000	345000
04.02.361.08	PART DEFICIT MES. INTEGR. PROF	2000000	1130000
04.02.361.09	ALLOC. FAM. PERS. SANS EMPLOI	298000	320000
04.02.365.05	MOUVEMENT DES AINES	14200	14200
04.02.365.06	HÔTEL DES ASSO. DES ROCHETTES	0	25000
04.02.365.09	ATELIERS PHENIX	30000	30000
04.02.365.20	CARITAS	10000	10000
04.02.365.21	ESPACE DES SOLIDARITES	28100	32200
04.02.365.42	UTILIS. REV. LEGS MORGENTHALER	10000	10000
04.02.365.47	LA JOIE DU LUNDI	3200	3200
04.02.365.49	PRO SENECTUTE & REPAS A DOMIC.	18000	18000
04.02.365.50	AVIVO	5900	5900
04.02.365.53	LIRE ET ECRIRE	7500	7500
04.02.365.54	JOB SERVICE	5000	5000
04.02.365.55	PROCAP	8500	8500
04.02.365.56	CSP, CENTRE SOCIAL PROTESTANT	15000	15000

<b>No de compte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget 2013</b>	<b>Budget 2014</b>
04.02.365.58	ASSOCIATION DEFENSE CHOMEURS	14900	14900
04.02.365.59	SOS FUTURES MAMANS	5000	5000
04.02.365.67	ANAAP	14400	14400
04.02.365.68	COURTE ECHELLE	20000	20000
04.02.365.69	VILLAGE D'ARTISANS	42000	42000
04.02.365.72	CENTREVUE	9000	9000
04.02.365.76	LA MAIN TENDUE	1000	1000
04.02.365.81	MEDIANE	3700	3700
04.02.365.97	PART. TRAITEMENT ORTHOPHONIE	21000	25000
04.02.365.99	AUTRES SUBVENTIONS	15000	7500
04.02.366.02	SOUTIEN AUX FAMILLES (DECHETS)	85000	85000
04.02.366.48	SOUTIENS AUX CHÔMEURS	20000	20000
<b>04.21</b>	<b>PLANNING FAMILIAL (TOTALITE)</b>		
<b>04.31</b>	<b>CENTRE D'ORTHOPHONIE (TOTALITE)</b>		
<b>04.43</b>	<b>SANTE BUCCO-DENTAIRE (TOTALITE)</b>		

Au vu de ce qui précède, les services financiers se chargeront de faire le nécessaire pour qu'un transfert harmonieux de ces lignes budgétaires soit effectué dans le nouveau plan comptable MCH2.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Conseillère communale  
Directrice de la Santé

Christine Gaillard

Copie pour information à :

- M. Vessaz Ott, cheffe de l'Orthophonie
- C. Stangl, cheffe du Centre de santé sexuelle – planning familial
- A. Wilhem-Artho, médecin scolaire
- J. Manes, secrétariat de direction Culture
- A. Colangelo-Milz et F. Godat, secrétariat de direction Finances

Vade-mecum Santé**04.21. Centre de Santé Sexuelle et Planning familial**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Centre de consultation en matière de grossesse	Habitants de la Ville et de la région	451.43	Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100%, ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning.	Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais administratifs, et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat.

**04.31. Centre d'orthophonie**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Consultations	Enfants, domiciliés sur la commune ou non	04.31	Pour la part non remboursée par l'Etat : La Ville facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Le déficit est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation.	Communes conventionnées : Neuchâtel, Cornaux, Boudry, Mivignes, Montalchez, Gorgier, St Aubin, Vaumarcus, Peseux et Brot-Dessous (jusqu'au 31.12.2013)

**04.43. Santé bucco-dentaire**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Contrôle annuel Subventionnement des traitements selon barème	Enfants scolarisés à Neuchâtel	04.43	Refacturation des contrôles à l'éorén pour ses élèves	Collaboration avec le Centre médico-dentaire Neuchâtel

Lexique : OES : Office des Etablissements spécialisés

Vade-mecum Education**09.02. Service administratif**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subsides pour les bilans orthophoniques pas pris en charge par l'OES	Aux parents	351.04	selon facture	Les subsides pour des scolarisations dans des institutions spécialisées sont pris en charge par l'éorén.
Contributions à d'autres communes accueillant des élèves de la ville (exemple sportifs d'élite)	Autres communes	352.02	Versement direct aux communes.	Dans le cas inverse, les communes reversent à la Ville un montant comptabilisé sous 09.02.439.11.

**09.06. Contribution scolaires**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Participation aux charges éorén		352.04	Somme payée par la Ville à l'éorén par élève.	Coût moyen : 8'660.- francs/élève.

**09.09. Accueil écoliers**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires	Elèves scolarisés en Ville de Neuchâtel	433.01 461.01	Le prix de journée de référence pour la facturation est de 60 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. La répartition des coûts est la suivante : 33% parents 40% communes 27% fond état-entreprises	Entrée en vigueur de la LAE le 1.1.2012. Le prix de journée en parascolaire est arrêté à 70 francs la contribution du fond état-entreprise permet de l'abaisser à 60 francs pour la facturation aux familles et aux communes. Ainsi, la structure adresse deux factures, l'une aux parents, et l'autre à leur commune de domicile. Le montant de ces factures est défini par la capacité contributive des parents.

### 09.10. Contributions aux crèches

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants placés dans une crèche dans le canton de Neuchâtel	352.01 + 366.01	Le prix de journée de référence pour la facturation est de 80 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. La répartition des coûts est la suivante : 44% parents 22% communes 34% fond état-entreprises	Le prix de journée en préscolaire est arrêté à 105 francs la contribution du fond état-entreprise permet de l'abaisser à 80 francs pour la facturation aux familles et aux communes. Ainsi, la structure adresse deux factures, l'une aux parents, et l'autre à leur commune de domicile. Le montant de ces factures est défini par la capacité contributive des parents.

### 09.11 - 09.14. Crèches communales

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale	433.01 + 452.04	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.

### 09.42. Service médical

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Suivi médical	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel et la Côte	09.42		Plus de subvention de l'État depuis plusieurs années.

Lexique : APE : Accueil de la Petite Enfance

Vade-mecum Mobilité**14.02. Transports**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subvention « Pot commun des Transports »	Entreprises de Transports via Service cantonal des transports	364.09		Le montant est fixé par convention sur la base de la charge non-couverte des transports publics. Il peut évoluer en cours d'année. Une légère diminution est prévue pour 2014.
Subvention Ligne 11	TransN	364.02		Financement partiel tronçon Maladière - Nid-du-Crô.
Participations phases tests nouvelles lignes	Entreprises de transports concernées	364.03		Littoral ouest.
Autres subventions	NoctamBus...	365.99		Charge partagée avec les Villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle.
Promotion « Onde verte »	Population de 25 à 65 ans	364.07		Subvention pour les abonnements adultes annuels et mensuels.
Carte journalières CFF	Population			Opération neutre : les cartes journalières « communes » CFF sont vendues à un tarif permettant d'équilibrer les charges.

**14.03. Fun'ambule**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Gestion financière infrastructure	Les clients des transports publics			La Ville est propriétaire de l'infrastructure. L'exploitation est assurée par TransN.

**14.04. Développement durable**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Infrastructures et signalisation cyclistes	Tous les usagers des deux-roues	314.09		Développement et entretien des infrastructures et signalisation pour les deux-roues. (parcours cyclistes, stationnement deux-roues, vélostation, ...) L'objectif est la sécurisation des parcours pour la mobilité douce.

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
NeuchâtelRoule-Vélospot	Tous	318.25		Développement et gestion du réseau de vélos en libre service en collaboration avec les communes voisines (Littoral), la Chaux-de-Fonds et le Locle.
Mobilité professionnelle	Solutions de mobilité pour déplacement interne à l'administration	317.25		Véhicules partagés (deux-roues, quatre-roues).
Promotion Mobilité durable		319.22		Printemps de la Mobilité, brochure d'information sur la mobilité, cours « Être et rester mobile », ... Développer et promouvoir les solutions en mobilité durable à l'attention du public et des entreprises locales.
Agenda 21		318.23		Actions menées par la Ville dans le domaine du développement durable, mesures en lien avec l'environnement, ....

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme, Economie, Environnement et Chancellerie)

La sous-commission financière III, composée de Mme Hélène Dederix Silberstein, MM. Matthieu Béguelin (rapporteur) et Jérôme Bueche, s'est réunie le 19 novembre 2013 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés et président de la Ville, pour examiner le budget 2014. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Jean-Michel Ischer, gérant des immeubles, Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement, Mme Alessandra Pascale, cheffe des constructions, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Mme Nadia Solioz, déléguée aux affaires foncières, M. Jan Boni, ingénieur forestier, M. Nicolas Dordor, responsable des Caves, MM. Marco Paolini, chef du Service de l'économie, Jean-Marc Boerlin, délégué au Centre-ville, MM. Rémy Voirol, chancelier et Bertrand Cottier, vice-chancelier.

### **01. Autorités politiques**

Après une période de restrictions ces dernières années, la Chancellerie, confrontée à des absences de longue durée, voit ses effectifs augmenter de 1.75 EPT. Cette augmentation permettra de donner au service des conditions normales de travail pour répondre aux missions et objectifs du Programme politique 2014-2017. Elle servira également à la préparation du bicentenaire cantonal, du 800<sup>e</sup> anniversaire de la Charte, que l'on retrouve au poste 01.02.317.02, l'accueil du Tour de Romandie, au poste 01.02.365.99. Ces éléments sont notamment reportés du poste 01.02.319.08, ce qui compense leur impact sur le compte de fonctionnement.

Par ailleurs, la Chancellerie suivra le développement d'une offre de wifi public en ville (étude émergeant au poste 01.12.310.45), en collaboration avec le CEG. Et, bien sûr, l'amélioration constante du lien avec les habitants.

Concernant le Conseil général, l'augmentation est liée à l'augmentation du nombre des commissions et de leur activité.

La disparition du poste 01.13.312.01 s'explique par un transfert des frais inhérents aux Galeries de l'Histoire (voir compte 01.13.391.10).



## **02.51 Développement économique**

Le Service connaît un développement important, un délégué au centre-ville y étant rattaché. Cela explique l'augmentation des traitements (02.51.301.01), d'une part suite à l'engagement dudit délégué (en CDD de septembre 2013 à fin juin 2014), ainsi qu'une provision en cas de confirmation du poste en CDI.

Les autres augmentations significatives sont liées au processus de dynamisation du centre-ville (02.51.318.02) et à la volonté de nouer les liens plus étroits avec les entreprises (02.51.317.02). Cette volonté se traduit également par une augmentation du poste de la Promotion économique (02.51.366.21), qui vise à proposer des incitations à l'implantation de nouvelles entreprises.

Le maintien de la subvention à l'association « Neuchâtel un cœur en ville » s'inscrit dans la même perspective de promotion du centre-ville. Cette subvention est destinée à soutenir les actions des commerçants.

2014 se placera ainsi sous le signe de ce nouveau dynamisme, les commerçants adhérant au projet d'ensemble. Dans ce sens, le développement d'animations commerciales comme culturelles se poursuivra. Par ailleurs, une réflexion large sera menée autour de la question des locaux (index des locaux vides ou question de la fixation des loyers). Le point d'orgue de cette année devrait être une relocalisation des artisanales au centre-ville et l'extension du marché de Noël à l'ensemble de la zone piétonne.

Soulignons que les Services ne réfléchissent pas seuls à ces questions et font œuvre de prospection dans d'autres villes, afin d'en rapatrier les bonnes idées.

## **03. Environnement**

### **03.11 Forêts**

En 2014, l'entretien des forêts selon les principes de la gestion multifonctionnelle (selon le rapport 11-006) se poursuivra. Cet entretien est par ailleurs conforme aux critères FSC et PEFC.

On note l'intérêt toujours fort de la population comme des touristes pour la forêt, endroit proche de la ville et permettant de s'adonner à de nombreuses activités.

Dans la même optique, on soulignera la collaboration avec la Fondation

Hermann Russ, à laquelle la Ville apporte son soutien par le biais d'une subvention de 40'000.- (sous compte 03.11.36). Rappelons que ladite fondation concentre son travail en direction du jeune public, à travers l'édition du « *Journal du Petit Ami des Animaux* », qui est notamment diffusé dans les écoles. Ce soutien s'inscrit en lien avec le travail mené par le service en direction du public et, plus particulièrement, des enfants.

Cette année sera l'occasion d'une implication du Service dans le processus de concertation qui va être initié dans la perspective de la création d'un parc naturel périurbain. L'idée maîtresse de ce projet est de mettre en valeur le patrimoine forestier, tout en préservant la liberté d'accès qui le caractérise.

L'impact financier est compris dans la rubrique 03.11.318.13.

### **03.21 Domaines**

Un accent est mis sur l'entretien du patrimoine domanial, l'augmentation des postes 03.21.314.02, 03.21.314.03 et 03.21.314.04 étant compensée par un prélèvement aux fonds spéciaux (03.21.482.14). Cela induit une charge de travail supplémentaire. Un collaborateur du Service des bâtiments verra sa fonction affectée à l'entretien des domaines. Cette décision s'inscrit dans le développement de synergies voulues entre ces deux services (bâtiments – domaines) lors de la redéfinition du poste de déléguée aux affaires foncières.

Globalement, le résultat du Service présente une amélioration. Le budget 2014 comprend notamment de nouvelles recettes concernant la location de places de parc se trouvant sur le territoire communal privé.

La légère baisse du poste 03.21.423.02 s'explique par la vente d'un chalet à Chaumont.

Le taux de vacances (domaines, terrains, locatifs,...) est quasi nul.

Le poste 03.21.423.15 s'explique par une imputation interne de la Direction de la culture.

Au poste 03.21.330.03, on constate que tous les arriérés sont pratiquement soldés, notamment Mimosa qui est arrivé à la fin du remboursement.

Le Canton ayant refusé la démolition de La Roche 2 – pour motif de classement partiel du lieu – le montant inscrit à la planification des investissements doit être retiré.

**03.31 Vignes**  
**03.32 Encavage**

Cette année est particulière. La grêle étant passée par là. Pour l'exercice 2013, on peut s'attendre à une activation négative de la valeur comptable du stock au moment des comptes. En 2014, l'activation de l'assurance (03.32.436.11), compensera la perte au niveau des ventes (03.32.427.22).

Par ailleurs, les efforts de restructuration des Caves, notamment en termes de charges de personnel, portent leurs fruits, puisqu'après des années d'exercices déficitaires, le budget présenté est presque équilibré. Cela est notamment dû à une révision des besoins administratifs, diminuant le poste de secrétariat (poste 03.32.301.01).

2014 est également une année clé pour les vignes. Il faudra renégocier le contrat de tâcheronnage (03.32.318.19) qui liait la Ville pour 10 ans, voire prendre la décision d'y mettre un terme pour fin 2015.

Une séance de la Commission financière sur l'avenir des Caves sera proposée en début d'année.

## **06. Urbanisme**

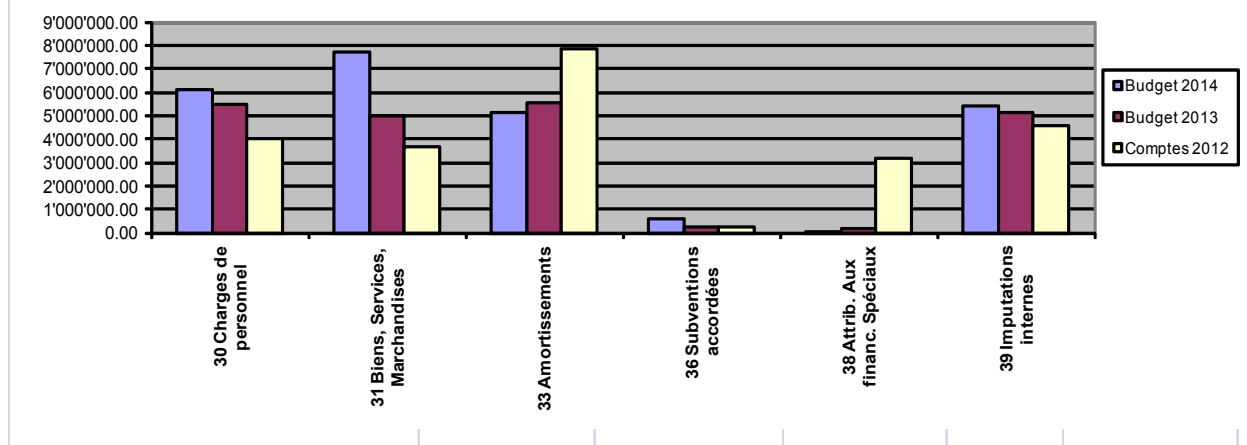
### **Présentation générale**

Le budget comprend une augmentation des charges de 16.3%. Si les charges de personnel sont en augmentation de 12%, les BSM prennent un envol avec une augmentation de 54%. Par contre, les amortissements diminuent de 6.9 %, soit de près de Fr.400'000.-.

Pour les revenus, en hausse également de 17.6%, on note une forte augmentation des subventions acquises et des prélèvements aux financements spéciaux.

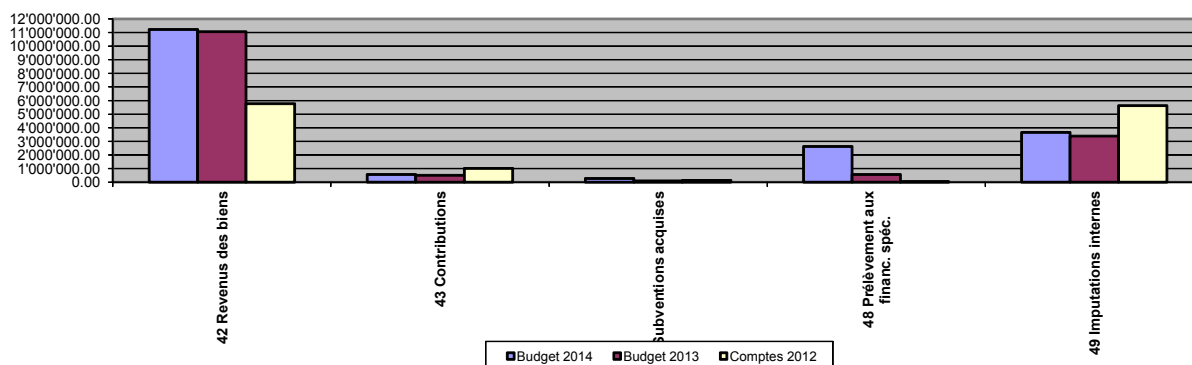
	Budget 2014	Budget 2013	Variation	%	Comptes 2012
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>6'139'500.00</b>	<b>5'480'600.00</b>	<b>658'900.00</b>	<b>12.0%</b>	<b>4'009'460.99</b>
<b>31 Biens, Services, Marchandises</b>	<b>7'724'700.00</b>	<b>5'000'800.00</b>	<b>2'723'900.00</b>	<b>54.5%</b>	<b>3'639'289.59</b>
<b>33 Amortissements</b>	<b>5'144'200.00</b>	<b>5'527'300.00</b>	<b>-383'100.00</b>	<b>-6.9%</b>	<b>7'862'653.62</b>
<b>36 Subventions accordées</b>	<b>586'000.00</b>	<b>246'000.00</b>	<b>340'000.00</b>	<b>138.2%</b>	<b>260'624.05</b>
<b>38 Attrib. Aux financ. Spéciaux</b>	<b>50'000.00</b>	<b>170'000.00</b>	<b>-120'000.00</b>	<b>-70.6%</b>	<b>3'146'000.00</b>
<b>39 Imputations internes</b>	<b>5'381'400.00</b>	<b>5'100'500.00</b>	<b>280'900.00</b>	<b>5.5%</b>	<b>4'575'758.04</b>
<b>3 Total des charges</b>	<b>25'025'800.00</b>	<b>21'525'200.00</b>	<b>3'500'600.00</b>	<b>16.3%</b>	<b>23'493'786.29</b>

### URBANISME - CHARGES - PAR NATURE



	Budget 2014	Budget 2013	Bu2014-Bu2013	%	Comptes 2012
<b>42 Revenus des biens</b>	<b>11'221'900.00</b>	<b>11'061'400.00</b>	<b>160'500.00</b>	<b>1.5%</b>	<b>5'775'476.15</b>
<b>43 Contributions</b>	<b>569'000.00</b>	<b>496'400.00</b>	<b>72'600.00</b>	<b>14.6%</b>	<b>1'012'702.33</b>
<b>46 Subventions acquises</b>	<b>277'000.00</b>	<b>96'000.00</b>	<b>181'000.00</b>	<b>188.5%</b>	<b>131'630.20</b>
<b>48 Prélèvement aux financ. spéc.</b>	<b>2'633'000.00</b>	<b>575'000.00</b>	<b>2'058'000.00</b>	<b>357.9%</b>	<b>35'640.00</b>
<b>49 Imputations internes</b>	<b>3'662'100.00</b>	<b>3'381'700.00</b>	<b>280'400.00</b>	<b>8.3%</b>	<b>5'615'157.03</b>
<b>4 Total des revenus</b>	<b>18'363'000.00</b>	<b>15'610'500.00</b>	<b>2'752'500.00</b>	<b>17.6%</b>	<b>12'570'605.71</b>

### URBANISME - REVENUS - PAR NATURE



Cet exercice est marqué par le transfert des comptes d'investissements d'entretien lourd des bâtiments des patrimoines financier et administratif aux comptes de fonctionnement. Cela représente un montant de 2 millions de francs.

Au final, l'exercice pour l'Urbanisme présente un résultat de 748'100 francs d'excédent de charges par rapport au budget 2013.

## **06.52 Direction et Service administratif**

L'augmentation des traitements est notamment liée à l'augmentation du taux d'activité d'un urbaniste de 10 % afin de faciliter le suivi des projets, de même que la prolongation de l'engagement d'un collaborateur scientifique à 60 % par un contrat de durée déterminée de 4 ans.

Un poste de chargé de projet (80%) est également créé, afin d'aider à la coordination des dossiers et de soutenir l'action de la Direction de l'Urbanisme. Un tel engagement doit permettre de faciliter le suivi des dossiers, par ailleurs nombreux dans ce dicastère.

L'augmentation du poste 06.52.318.02, mandats et études, permettra d'accompagner les réflexions urbanistiques autour de l'agglomération, notamment dans la perspective de l'établissement d'un plan directeur régional de la Communauté Urbaine du Littoral Neuchâtelois (COMUL).

Les subventions accordées, 06.52.36, représentent la part communale des subventions de logement (dont 140'000 francs concernent les logements des Cadolles).

### Investissements

Sur un total de 30'008'000 francs prévu pour les quatre prochaines années, une somme de 7'350'000 francs est dégagée pour 2014. Il va sans dire qu'un tel volume d'investissement nécessite de faire appel à des renforts, sous la forme de mandats, afin d'assurer le suivi de ces différents projets.

A noter que si la Passerelle du Millénaire est encore présente, alors qu'elle a été inaugurée, c'est que l'on attend encore des recettes de la Confédération en tant que mesure du projet d'agglomération.

2014 sera aussi l'année du lancement de la révision des plans directeur et d'aménagement.

Enfin, le crédit pour une étude sur un réaménagement de l'axe Place du Port – Place Alexis-Marie Piaget et Port. L'étude s'appuiera notamment sur un processus participatif, dont dépendra, en partie, le montant final à investir.

Le Directeur précise que ces investissements sont des intentions fermes, mais qu'il n'est pas certain que tous les crédits puissent être engagés en 2014, ceci pour des raisons de date de dépôt des rapports relatifs et de délais référendaires.

### **06.53 Service des bâtiments et du logement**

A noter que les ressources du Service sont mises à disposition pour l'ensemble de l'Administration communale. Pour exemple, dans le cadre du projet de rénovation du MEN, le Service travaille en fait « pour le compte » de la Direction de la culture. Ainsi, le volume d'investissements géré par le service atteint 16'540'000 francs pour 2014.

Le transfert des comptes d'entretien lourd s'explique de la manière suivante : par le passé, les crédits liés à l'entretien lourd émargeaient aux investissements. Cela permettait de planifier ces dépenses sur quatre ans, mais forçait à les amortir, attendu qu'il s'agissait alors d'investissements. Or, l'entretien relève plutôt du fonctionnement à proprement parler. Raison pour laquelle il a été procédé à ce transfert, afin de clarifier la nature des dépenses. Une telle réorganisation n'aura pas d'incidence sur la conduite desdits travaux.

Cela augmente la charge du compte de fonctionnement, mais ce passage aura également pour effet de baisser la charge des amortissements, ce qui compense partiellement l'impact de ce transfert sur le budget.

Au chapitre des nouveautés, la création de deux comptes : tout d'abord, le 06.33 Bassin de natation, La Coudre. Celui-ci s'explique par le fait qu'auparavant les frais d'entretien et de fonctionnement du bassin en question émargeaient au Service des sports. Or, si celui-ci l'utilisait, c'était aussi le cas de l'école. Il n'était pas logique qu'un utilisateur soit également le gestionnaire du bâtiment. Dans les faits, l'intendance a donc été confiée au Service des bâtiments et du logement, qui gère également les services de conciergerie. Le Service des sports gère, quant à lui, la mise à disposition du bassin hors activités scolaires.

Ce mode de fonctionnement est en test pour l'année 2014, ce qui permettra d'affiner cette collaboration trans-services.

L'autre nouveau compte, 06.46 Accueil des écoliers, concerne principalement l'entretien du Tipi et de la nouvelle structure d'accueil, le Serpentin (rue des Parcs), qui a été mis à disposition dès la rentrée scolaire 2013, après plusieurs mois de travaux, menés par le service.

La commission note avec grande satisfaction la poursuite de la diminution des pertes sur débiteurs, le contentieux étant presque arrivé au minimum que l'on puisse être en droit d'attendre. Ce type de tâches nécessite un suivi régulier et donc des moyens en personnel adaptés, d'autant plus que cela génère des revenus.

L'importante détérioration du poste 06.20.427.20, qui concerne des bâtiments à usage mixte (groupe, bâtiments d'utilités mixtes), s'explique notamment par la sortie du « Casino de la Rotonde » de ce poste pour transfert au compte 06.11.423.00 (immeubles locatifs du patrimoine financier).

Autre élément important pour le Service, l'intégration des concierges des écoles, par transfert de ces derniers du 09.41, écoles enfantines et primaires, suite à la création de l'éorén. Après une première année de fonctionnement, un certain nombre de clarifications a pu être fait, afin d'établir le détail des frais qui y sont liés. Ces ajustements ont été effectués en collaboration avec les personnes concernées et le Service des finances. Il reste encore à déterminer précisément quelle part de l'activité des concierges relève de l'entretien du bâtiment et quelle autre échoit à la mise à disposition des salles et à la gestion des écoliers (éorén).

### Nouveaux besoins

Concernant les nouveaux besoin (06.53), ils se situent principalement au niveau du personnel. En effet, le suivi des nombreux dossiers en cours, de même que le suivi des projets d'investissement. Ainsi, l'adjointe au chef de service est confirmée et voit son taux d'activité augmenter de 20%, pour atteindre un plein-temps. Elle reprendra également la fonction de cheffe des constructions.

Il est indispensable à la bonne marche du Service de requalifier le poste de secrétaire en secrétaire de service et d'en augmenter le taux de 20% (actuellement 60%).

Au niveau de l'entretien, le renforcement de 10% du poste de conductrice de travaux permettra un meilleur suivi.

Le Service a également besoin d'engager un architecte à 100%. Les travaux, chantiers et projets sont tels qu'un nouveau poste est nécessaire, afin d'assurer un suivi optimal. D'autant plus qu'après analyse, confier le suivi de chantiers lourds à des mandataires externes s'avère trop compliqué et « lourd » en terme de suivi, ces travaux (rue de l'Orée notamment) intervenant en milieu habité. Cet architecte viendra en remplacement de l'actuel titulaire du poste (qui diminue son activité de 20%) qui sera détaché partiellement au Service des domaines pour le 60% de l'activité. En fait, c'est un 80% qui est demandé en nouveau besoin.

Le logement, quant à lui, a besoin d'engager un-e employé-e de gérance à plein temps, afin de reprendre des activités effectuées par défaut par le gérant et la collaboratrice socio-administrative, ces derniers effectuant des activités non comprises dans leurs cahiers des charges respectifs, mais nécessaires à la bonne marche du Service. L'exercice de ces activités est effectué au détriment de missions imparties, soit le soutien à la politique du logement et la conduite stratégique de la gérance. A noter que le Service a repris la gérance de presque l'entier du patrimoine de la Ville, à l'exception d'un immeuble aux Acacias et du futur immeuble des Cadolles. Ce dernier est en mandat de gérance auprès de l'agence immobilière Fidimmobil qui s'occupe de l'ensemble du site. A titre de compensation, [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) a confié un autre immeuble, de taille comparable, à la gérance communale.

### **06.55 Service de l'énergie**

En 2014, on initiera la mise sur pied d'un programme d'action. Le but est d'établir des mesures visant à réduire la consommation d'énergie, avec, comme objectif la « société à 2000 watts » à l'horizon 2050. Cela représente une diminution, par rapport à aujourd'hui, de près de 70%.

A noter au compte 06.55.482.07 que le Service a estimé pour la première fois les demandes à venir concernant le fond photovoltaïque, à hauteur de 200'000 francs.

### **06.56 Permis de construire**

La légère augmentation des traitements s'explique par l'augmentation du taux d'activité de 10% de l'inspectrice adjointe des constructions. De même, suite à l'échec d'une première mise au concours, un poste d'architecte a été revalorisé, afin d'être plus attractif puisque consistant en un poste d'adjoint au chef de service.

Il faut souligner que ce service est très sollicité, les demandes de permis de construire n'étant de loin pas à la baisse. D'autre part, le service se charge également des questions de conciliation en cas d'opposition.

Qui plus est, l'entrée en vigueur de nouveaux textes cantonaux va nécessiter quelques adaptations dans les procédures.

Compte tenu de ces éléments, les deux postes actuellement à repourvoir doivent l'être, faute de quoi le service ne serait pas en mesure de remplir ses missions.



## **06.57 Aménagement urbain**

La légère baisse des traitements s'explique par la redéfinition d'un poste repourvu en 2013, passé d'un poste d'architecte à un poste de dessinateur en aménagement du territoire, qui correspondait plus aux besoins effectifs.

L'augmentation des BSM est en outre liée à la création d'un compte permettra d'encourager des concours d'architecture (06.57.319.51).

Le service a un agenda 2014 chargé :

- Vieux-Châtel (droit de superficie à coopérative d'habitants, concours)
- Monruz-sud (aménagement de l'espace public, droit de superficie pour construction de logements d'utilité publique)
- Serrières (finalisation PQ Tivoli sud, plan directeur sectoriel,...)
- Processus participatifs Serrières, Charmettes (suite)
- Modification du plan d'aménagement (Portes-Rouges)
- Modification du plan d'aménagement de Chaumont (Torrée, Signal)
- Suite de l'étude PDS Le lac et ses rives
- Investissements: Espace public Draizes-Bourgogne, Parc public Cadolles, Etude complémentaire développement Charmettes

Le service est notamment mobilisé dans le cadre des processus participatifs, qui permettent, entre autre, de développer de nouveaux projets urbanistiques et de limiter les risques d'oppositions.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

Sécurité, Infrastructures (Travaux publics) et Energies (Services industriels), Développement d'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amélie Blohm Gueissaz et de MM. Jonathan Gretillat (rapporteur) et Michel Favez, s'est réunie le 19 novembre 2013 pour l'examen du budget 2014, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, et du Service de la santé et de la sécurité au travail, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

### **05. Infrastructures**

#### **Remarques générales**

Le principal élément à relever dans la section Infrastructures est l'adaptation de la taxe de base des déchets des ménages et des entreprises pour l'année 2014. Pour chaque logement sis sur le territoire communal, la taxe de base pour les déchets ménagers passera, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, de 104 francs à 115 francs par an HT. La taxe de base annuelle pour les entreprises passera à 250 francs + TVA contre 185 francs + TVA aujourd'hui pour les entreprises employant jusqu'à 8 collaborateurs et à 600 francs + TVA contre 185 francs + TVA aujourd'hui pour les entreprises comptant plus de 8 collaborateurs.

Au contraire de la plupart des autres sections, le nombre de collaborateurs reste stable à l'image des charges. En revanche, le budget des investissements fait l'objet d'une hausse relativement importante par rapport aux exercices précédents.

#### **05.31 Station d'épuration des eaux et réseau**

##### **05.31.301.01 Traitements**

La réduction d'un montant d'environ 100'000 francs par rapport au

budget 2013 est due à la suppression des charges salariales d'un collaborateur qui était auparavant en attente d'une décision de l'AI pour percevoir la rente à laquelle il avait droit.

#### 05.31.45 Prélev. aux financ. spéciaux

Le montant de la réserve, qui s'établissait à environ 674'000 francs à fin 2012, se montera à moins de 200'000 francs à l'issue de l'exercice 2014 selon les prévisions de dépenses et budgétaires. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de procéder à une modification de la taxe « eaux » pour l'année à venir. En revanche, une augmentation devra probablement être envisagée à l'horizon 2015 ou 2016. Un commissaire relève toutefois que selon ses calculs, la réserve pourrait déjà devenir négative dès la fin de l'exercice 2014 et s'en inquiète.

### **05.63V Voirie**

#### 05.63.301.06 Trait. pers. Auxiliaires

Par personnel auxiliaire, on entend avant tout le personnel de remplacement à l'occasion des vacances notamment (souvent des étudiants ou jeunes en formation). A noter qu'avant le budget 2013, les coûts liés au personnel auxiliaire étaient « noyés » dans la rubrique 05.63.301.05 Traitement pers. exploit.

#### 05.63.308.01 Personnel temporaire

Par personnel temporaire, on entend le personnel remplaçant des collaborateurs en arrêt accident ou en arrêt maladie, fournis le plus souvent par des agences de placement ou de travail intérimaire. A noter qu'aucun montant n'était inscrit sous cette rubrique au budget 2013, ce montant étant traduit par les RH en équivalent poste pour la détermination d'un montant inscrit dans le compte des traitements.

#### 05.63.314.06 Travaux de tiers

L'augmentation du montant des travaux de tiers intervient sans contrepartie et vise à rendre compte d'une situation en adéquation avec la réalité, en lien notamment avec les montants résultant des comptes 2012.

### **05.64 Déchets ménages**

Les commissaires regrettent que le « déficit fossile » de 625'666 francs,

à savoir les montants qui restent à amortir de la période précédant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale sur le traitement des déchets, ne puissent pas être amortis conformément aux règles précédemment en vigueur. Ils s'interrogent en effet sur la légalité de la règle fixée par le Service des communes, qui impose un amortissement du « déficit fossile » conformément au principe du pollueur-payeur et donc concrètement, en ne pouvant le financer par l'impôt que pour une part maximale de 30%. Une telle manière de procéder revient à introduire de fait une rétroactivité inadmissible des règles entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 seulement. Ces prescriptions semblent d'autant plus incohérentes que l'amortissement dû au « déficit fossile » n'a pas pu être répercuté sur les exercices 2012 et 2013. A ce jour, la part d'augmentation de la taxe de base due à ce « déficit fossile » devant être amorti conformément aux nouvelles règles peut être chiffrée à 7 francs (en sachant que la hausse est de 11 francs).

Les commissaires soulignent également qu'après l'augmentation de la part « impôt » de 25% à 30%, cette dernière est au maximum de ce que la loi permet.

Le grand inconvénient du nouveau système de financement de l'élimination des déchets selon le principe du pollueur-payeur est de devoir entreprendre une gestion des déchets à flux tendu, année après année, avec pour conséquence une taxe de base pouvant faire l'objet de variations importantes d'une année à l'autre. Le paradoxe – et l'effet pervers – lié aux règles d'autofinancement de 70% des coûts d'élimination des déchets est que la population, dans l'éventualité où elle procéderait à un tri exemplaire de ses déchets, contribuerait à faire augmenter pour l'année suivante la taxe de base... Une adaptation de la législation cantonale semble souhaitable pour tenir compte d'un tel effet pervers.

#### 05.64.316.45 Licences informatiques

Le montant de 0 franc inscrit au budget 2013 est dû à l'amendement adopté par le Conseil général lors de la discussion du budget 2013 en plénum. Le montant de 200'000 francs inscrit au budget 2014 est lié à une ouverture des conteneurs enterrés sans cartes à puces.

#### 05.64.318.04 Frais de téléphone et radio

Le montant au budget 2014 aurait dû être de 35'000 francs au lieu de 50'000 francs dont 25'000 pour les conteneurs et le solde pour les autres frais de communication du service concerné.

Il s'avère que la mise en service et les communications journalières visant à transmettre le taux de remplissage des conteneurs enterrés fait l'objet d'un abonnement de 5 francs par mois et par conteneur auprès de l'opérateur Swisscom.

## **05.65 Parcs et Promenades**

Les nouveaux besoins en ressources humaines du Service des parcs et promenades sont de 1.05 EPT supplémentaire, affecté en particulier à la décoration du ruau, à l'entretien du parc de la Villa Perret, et aux aménagements prévus à la Place Pury.

En revanche, 2.15 EPT sont supprimés du Service, de par le transfert de collaborateurs à la Culture vu la réorganisation du Jardin botanique.

### 05.65.314.15 Entretien cours des collèges

Nouveau besoin de 100'000 francs pour en faire davantage dans l'aménagement des cours de collèges, de manière à ce qu'elles soient plus « végétales » et moins « minérales ».

## **05.66 Direction et Bureau technique**

### 05.66.316.45 Licences informatiques

Suite au rapprochement opéré avec l'Etat pour un certain nombre de logiciels, il sera possible à terme de réduire le coût annuel des licences informatiques. L'abonnement de maintenance de l'outil de dessin et de gestion principal du bureau technique passera de 20'000 francs à 5'000 francs, en particulier grâce aux développements réalisés par et en collaboration avec le SITN.

## **05.67 Déchets entreprises**

Comme on l'a mentionné dans les remarques générales, la taxe déchets des entreprises fait l'objet d'une augmentation importante. Pour rappel, le coût de l'élimination des déchets des entreprises doit être autofinancé à 100%, sans aucune part couverte par l'impôt. Comme dans le cas des déchets ménagers, le compte des déchets des entreprises est péjoré par l'obligation d'amortir (entre autres) le déficit fossile, c'est-à-dire un montant d'environ 336'000 francs au moment de l'introduction de la taxe au sac.

### 05.67.330.03 Pertes sur débiteurs

Conformément aux nouvelles directives fédérales, cette rubrique passe sous 05.63 (transfert aux Pertes sur débiteurs du Service de la voirie). A noter que la réduction des montants inscrits au titre de pertes sur débiteurs est due au fait qu'il y a moins de débiteurs qui ne paient pas, et par conséquent, moins de pertes à amortir.

## **07. Police**

### **Remarques générales**

L'excédent de charges de la section Police augmente de 720'800 francs, à cause d'une augmentation des charges de 400'000 francs et une diminution des recettes du même montant. La réduction des recettes résulte principalement des modifications apportées à la loi cantonale sur les établissements publics, à la suppression de la taxe sur les spectacles ainsi qu'à une réduction correspondant à la réalité constatée lors des précédents exercices des recettes provenant des parcomètres et amendes.

S'agissant des ressources humaines, la section se voit renforcée de 1.3 poste EPT.

Plusieurs éléments sont à relever, en lien avec les grandes incertitudes planant sur le projet « Avenir 2014 » prévoyant l'intégration de la police communale à la Police neuchâteloise, et la nouvelle optique en matière de politique de sécurité adoptée au niveau cantonal. Ainsi, la loi sur la police (LPol) est actuellement en cours de révision totale. L'objectif visé est de supprimer les mandats de prestations, de manière à ce que les prestations fournies par la Police neuchâteloise soient intégralement couvertes par l'impôt. Un rythme soutenu et relativement ambitieux semble souhaité par le Conseil d'Etat, puisque l'objectif visé est une adoption des réformes en cours par le Grand Conseil d'ici à septembre 2014. Dans l'intervalle, plusieurs groupes de travail et de discussions sont actifs. Il est désormais primordial pour les communes de connaître certains éléments clés (notamment savoir les missions qu'un assistant de sécurité pourra faire). Les principes de gouvernance de la police de proximité seront également intégrés dans la nouvelle LPol.

S'agissant du projet « Avenir 2014 » proprement dit, l'objectif est désormais un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La plupart des travaux sont aujourd'hui terminés. Des discussions et négociations portant sur un certain nombre de prestations et définitions sont toutefois encore en

cours avec le canton. Par ailleurs, la question cruciale du financement n'est pas encore résolue.

Aujourd'hui, quoi qu'il arrive au niveau des décisions politiques, l'assurance est donnée aux commissaires que le nouveau système pourra être mis en place. Le principal problème se situe au niveau du timing, en sachant que d'ici juin 2014, il faut que les choses soient claires vu les contraintes liées à l'élaboration du budget 2015 et surtout aux attentes des collaborateurs. Cela implique qu'il n'est pas judicieux d'attendre jusqu'à l'adoption de la nouvelle LPol en septembre 2014 pour procéder au transfert de la police communale à Police unique.

Le Conseil communal va mandater un tiers pour entreprendre une analyse sur le type d'organisation de sécurité dont la Ville de Neuchâtel doit se doter à l'horizon 2015-2016 (en lien également avec l'entrée en vigueur prévue de la LPDIENS et de la future LPol).

## **07.01 Service administratif**

### 07.01.318.02 Mandats et études

Le montant de 30'000 francs inscrit au budget est lié à l'Action Bémol à l'alcool (protection de la jeunesse, prévention alcool). Une nouvelle stratégie est mise en place. Premier volet : état de la situation avec achats-tests (jusqu'ici, plus de 50% de ventes illégales avec les établissements contrôlés !). Deuxième volet : formation adressée à toute personne intéressée. Troisième volet : nouvelles mesures de contraintes (vu qu'actuellement, il est illégal d'amender les contrevenants sur la base des achats-tests ; volonté donc de rendre obligatoire la formation et d'augmenter les contrôles). Des recettes sont à attendre de la part de la Régie fédérale des alcools (rétrocession d'une part de la « dîme » vu la collaboration avec la Croix Bleue).

## **07.11 Etat civil**

## **07.21 Contrôle des habitants**

Un nouveau poste de travail a été créé pour répondre aux besoins du service. En effet, depuis 2008, les 8.7 postes EPT n'ont pas varié et les collaborateurs n'arrivent tout simplement plus à suivre, ni à répondre aux exigences des administrés, notamment en lien avec les horaires d'ouverture. On assiste à une augmentation énorme des prestations fournies et à des nombreuses attentes de la population (augmentation de 13% des demandes permis de séjour, hausse de 10% des arrivées et déménagements, etc.). A force d'avoir trop tiré sur la corde, plusieurs collaborateurs ont eu des maladies de longue durée, d'où la nécessité

de créer ce nouveau poste. L'effectif actuel ne permet par ailleurs toujours pas d'assurer des horaires satisfaisants au Contrôle des habitants.

07.11.301.01 Traitements

Le registre INFOSTAR a nécessité l'engagement temporaire d'une nouvelle collaboratrice.

07.21.490.99 Prestations à autres services

Sous cette rubrique figurent les montants liés au subventionnement des cartes Onde Vert ainsi que des sacs poubelles taxés gratuits pour les nouveaux-nés.

**07.32 Police de proximité**

07.32.301.01 Traitements

On relève un montant de 200'000 francs de charges supplémentaires au titre des traitements résultant d'une modification de la répartition des effectifs entre les entités proximité, circulation et stationnement. Pas de changement au niveau de l'effectif (56 postes ETP actuellement occupés).

07.32.318.02 Mandats et études

Le montant de 80'000 francs inscrit au budget 2013 sera bien inférieur aux comptes. Le montant de 60'000 francs inscrit au budget 2014 vise à conserver les moyens nécessaires au lancement d'une étude plus globale sur la politique de sécurité en Ville de Neuchâtel.

07.32.318.77 Equivalents temps plein « ETP »

Le montant est en hausse au vu de l'augmentation de 154'500 francs à 160'600 francs par le canton du coût du policier.

07.32.319.76 Affichage SGA

Le montant de 110'000 francs inscrit au budget vise à couvrir les prestations de la SGA pour l'affichage gratuitement mis à disposition des partis politiques pour les votations et élections (comprenant la pose, l'entretien et le remplacement de l'affichage gratuit). Les prestations sont toutefois offertes par la SGA, à l'exception de la TVA. On retrouve ainsi les recettes correspondantes à hauteur de 100'000 francs (donc sans la TVA) en 07.32.427.77.



**07.33 Police prévention, circulation**07.33.313.72 Signalisation routière

Remplacement des bornes d'accès à la rue du Coq-d'Inde au budget 2013. Les 115'000 francs inscrits au budget 2014 visent à procéder au renouvellement de la signalisation routière existante et à la sécurisation des passages piétons.

07.33.441.73 Amendes

Réduction du montant précédemment inscrit pour correspondre à la réalité des comptes 2012.

**07.34 Police de stationnement**07.34.434.72 Transports par véhic. et prest.

Facturation par commandement de payer : 53 francs à l'Office des poursuites. Intéressant « baromètre social » (plus les recettes figurant sous cette rubrique sont élevées, plus le nombre de personnes se trouvant dans des situations de détresse financière est élevé).

**07.35 Contrôle du bruit**

Nouvelle rubrique avec transfert d'un collaborateur du SSPI.

**08. Police du feu****08.02 S.I.S. Sanitaire**

4 EPT supplémentaires inscrits au budget 2014. A noter que depuis 1990, le nombre d'interventions du SIS a doublé. Aujourd'hui, il y a une sous-dotation entre les ressources à disposition et les interventions à mener. Les recettes supplémentaires du service ont permis cette légère amélioration. Attention, il faut se rendre compte que dans un régime de service 24h sur 24h, cela ne correspond en réalité qu'à un poste de 0.66 EPT supplémentaire. A noter encore que les départs pour cause de vieillesse et invalidité, et la formation des aspirants, contribuent à provoquer une sous-dotation régulière et constante du service.

08.02.316.45 Licences logiciels

Logiciel Eagle, développé en collaboration avec les Montagnes

neuchâteloises et l'ECAP. Le montant de 72'500 francs pour le budget 2014 est dû à la double charge, en 2014 seulement, résultant de l'hébergement de l'ancien logiciel et du nouveau.

08.02.318.04 Frais de téléphone

Frais sous-évalués lors de l'exercice précédent, d'où un montant de 50'000 francs. A relever qu'il ne s'agit pas uniquement de frais de communications mais aussi de frais d'entretien et de remplacement de matériel.

08.02.319.80 Renforts san pour manif

Montant de 120'000 francs auparavant pris sur les compétences financières du Conseil communal.

**08.11 S.S.P.I.**

08.11.301.01 Traitements

Un poste de moins (service de contrôle du bruit), transféré à la police et un poste supplémentaire qui sert à assumer les tâches à accomplir dans le cadre des inspections sanitaires et de salubrité.

**08.12 Santé et sécurité au travail**

Important à relever : les coûts (directs et indirects) des absences dues aux accidents pour la Ville de Neuchâtel (ainsi que pour la commune de Peseux, incluse dans les calculs) s'élèvent à 3'433'300 francs.

08.12.301.01 Traitements

0.55 EPT supplémentaire dû à la mise en place de la sécurité sur le travail pour les plus de 1'300 employés pour la Ville et de Peseux (commune pour laquelle on accomplit un mandat de prestations dûment rémunéré). D'où l'augmentation de 57'000 francs dans les traitements.

08.12.316.45 Licences logiciels

Un montant de 16'000 francs est inscrit pour l'acquisition et l'utilisation d'un nouveau logiciel, mis en place par la Confédération pour les collectivités publiques d'une certaine taille, auquel la Ville a désormais recours. Par la suite, la licence due ne s'élèvera qu'à une somme de 1'500 – 3'000 francs.

## **08.21 Protection civile**

A noter que le canton envisage également une réorganisation de la Protection civile (mais avec une priorité pour l'instant très relative).

### 08.21.314.02 Entretien d'abris

Montant de 64'000 francs inscrit au budget, en hausse en 2014 de par une série de déshumidificateurs à remplacer.

## **11. Energies**

### **11.12 Eau**

#### 11.12.318.02 Mandats et études

Le budget 2014 a été établi de manière conservatrice comme en témoigne l'écart important entre le budget, les comptes 2012 et le budget 2013. Un commissaire relève toutefois l'importance de la hausse de 300'000 francs malgré l'absence d'augmentation des volumes d'eau distribués par Viteos.

#### 11.12.490.22 Intérêts sur réserve

Le taux d'intérêt moyen appliqué est le taux moyen de la dette 2012, soit 2.91%.

### **11.13 Eclairage public**

Un commissaire s'étonne de voir les montants globaux de l'éclairage public rester stable, alors qu'on devrait assister à une diminution des coûts, vu l'importante hausse du nombre d'installations LED. Il semblerait que le nombre de points lumineux installés soit simplement en augmentation, ce qui au final revient à des dépenses stables. Relevons toutefois que la consommation d'électricité passe de 690'000 à 650'000 francs de budget à budget.

#### 11.13.312.13 Eclairage manifestations

Erreur dans le budget : le montant est de 90'000 francs et non pas 21'600 francs.

#### 11.13.315.01 Entr. & exploi. réseau EP

Erreur dans le budget : le montant est de 1'076'400 francs et non pas de 1'144'800 francs.

### 11.13.317.01 Charges financières

La hausse du montant des charges financières à 507'600 francs s'explique du fait que Viteos nous facture les charges et les intérêts des installations d'éclairage public dont les nouvelles.

## **16. Politique d'agglomération**

Tous les montants sont adaptés conformément à l'augmentation de la population de la Ville.

Pour la première fois apparaît un montant pour Région Capitale Suisse, le Conseil communal ayant décidé d'y adhérer.

Le montant de 150'000 francs inscrit dans la rubrique 16.01.318.02 Mandats et études ne vise plus à permettre des études sur le Nouveau Neuchâtel, mais cas échéant sur le projet de Neuchâtel Ouest (Neuchâtel, Corcelles-Cormondèche, Peseux, Valangin).

## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Culture, Sports et Tourisme)

Mme Natacha Erard ainsi que MM. Olivier Forel et Joël Zimmerli, rapporteur, ont rencontré le 19 novembre 2013 les responsables des services concernés en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, responsable des dicastères : M. Patrice Neuenschwander, chef du service administratif général et délégué culturel ; Mmes Jenny Manes (secrétaire de direction), Lena Brina (déléguée au Tourisme et à la Culture), Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées), Chantal Lafontant-Vallotton, Renée Knecht (Musée d'art et d'histoire), Marc-Olivier Gonseth (Musée d'ethnographie); MM. Christophe Dufour (Muséum d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Sylvain Ghirardi (chef du service Culture et Intégration) et Patrick Pollicino (chef du service des Sports).

### **10. Culture & Intégration**

#### **Remarques d'ordre général**

Le remodelage de ce dicastère avec notamment le transfert de l'intégration est perçu très positivement. Les charges du dicastère sont en forte croissance, principalement en raison de l'augmentation de la masse salariale. L'augmentation de la dotation en personnel est principalement le fait de choix validés par le Conseil général concernant le rapport sur le Jardin botanique (4.6 EPT) et la décision déjà effective en 2013 de transférer le service de l'intégration (14.9 EPT). Au final, la dotation augmente véritablement de 2.8 EPT dont 0.9 EPT pour une durée limitée.

#### **10.01 Service administratif**

Augmentation principalement due à la création d'un poste de secrétariat (50%), d'un poste de chargé de projet (80% sur 4 ans) et d'une enveloppe pour financer les mandats et études spécifique en lien avec le programme de législature.

#### **10.02 Temple du Bas**

Aucun écart significatif.

**10.03 Menuiserie centrale**

Aucun écart significatif.

**10.04 Case à Chocs**

Volonté de pérenniser les lieux et les activités, le travail de l'association de la Case à choc (ACDC) est reconnu et de qualité. Nouvelle dépense correspondant à 2.8 EPT pour le réengagement par la Ville du personnel permanent de la Case à choc et augmentation de la fonction de chargé de sécurité. En contrepartie, suppression de la subvention (CHF 180'000.-) destinée au financement du personnel permanent. Suppression également de la subvention à l'association de l'ACDC pour la même raison. Cette dernière continuera de gérer le personnel engagé ponctuellement lors des soirées. Création d'une nouvelle subvention pour favoriser la production de groupes régionaux, au travers de concerts en live, à la Case à chocs, soirées avec rentrées financières potentiellement moindres, en comparaison aux soirées avec disc-jockeys qui sont davantage corrélées avec des nuisances dans le voisinage.

**10.05 CAN**

Subvention régulière transférée au 10.01.365.72.

**10.10 Médiation culturelle**

Augmentation du taux d'activité de 2 personnes (de 15% et 25%) au Muséum d'histoire naturelle et au Musée d'art et d'histoire pour faire face aux demandes d'animations en augmentation.

**10.11 Bibliothèque publique et universitaire**

Budget inchangé mais gros nuages à l'horizon à cause de la dénonciation par l'Etat de la convention et d'une baisse de la subvention cantonale.

**10.12 Bibliothèque Pestalozzi**

Régularisation des taux d'activité, heures supplémentaires trop nombreuses ces dernières années.

**10.13 Culture et Intégration**

Regroupement des charges des comptes 09.02 et 10.13. Organisation de 2 réceptions des nouveaux arrivants.

## **10.14 Mesures d'insertion professionnelle**

Aucun écart significatif.

## **10.15 Actions jeunesse**

Nouvelle location pour mise à disposition d'un local pour le Conseil & Parlement des Jeunes, ouvert à toute autre organisation de jeunesse. Création d'un nouveau poste administratif (20%) au centre des loisirs.

## **10.16 Intégration sociale**

Attribution d'une subvention et définition d'une convention pour l'association « Fête des voisins ». Prestation nouvelle pour l'association RECIF destinée à former les familles migrantes au système éducatif neuchâtelois.

### **10.16.365.03 Anim'action**

La ligne budgétaire Anim'action reste mais aurait pu être renommée. Anim'action est en effet terminé, un rapport d'évaluation a été remis par l'Université. Le Conseil communal veut sortir de la logique de création de « maisons de quartier » selon un découpage territorial et veut plutôt s'appuyer sur les structures existantes de la Ville (places de jeux, places de sports et écoles) pour relancer de nouvelles actions. Un rapport concernant l'intégration dans les quartiers sera remis au Conseil général durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014.

## **10.22 Théâtre du Passage**

RAS

## **Musées, remarque générale**

La dotation pour les expositions, inchangée depuis 15 ans est augmentée dans tous les musées (arrêté VI) sauf le MEN. MEN dont les déménagements des collections en prévision des travaux de rénovation se poursuivent. Changement important avec le transfert du Jardin botanique selon décision du Conseil général.

## **10.31 Musée d'art et d'histoire (MAH)**

Augmentation de la dotation pour les expositions.

**10.61 Muséum d'histoire naturelle (MHN)**

Augmentation de la dotation pour les expositions et travaux de désinfection des collections.

**10.62 Jardin botanique**

Transfert du personnel à la Ville, l'Université contribue au financement des salaires.

**10.71 Musée d'ethnographie**

Aménagement des locaux loués pour le déménagement des collections. Préparation des travaux 2014. Un gain d'une année dans les travaux prévus pour la 2<sup>e</sup> phase est aujourd'hui envisagé.

**10.81 Cultes**

Augmentation de la charge immobilière (rénovation collégiale)

**13. Sports****13.71 Service administratif des sports**

Nouvelles subvention pour soutenir les clubs ne disposant pas d'accès aux infrastructures de la Ville. Ces clubs doivent souvent louer des locaux, cette subvention a donc pour volonté de rééquilibrer les aides. Selon une première estimation une vingtaine de clubs au total sont concernés, cependant, une enquête devrait être menée pour déterminer clairement les clubs concernés, ainsi que les coûts de leurs besoins. Pour l'année 2014, c'est une douzaine de clubs qui devraient en bénéficier. Le montant de la subvention est calculé sur la base du budget, des charges et du nombre de jeunes de moins de 20 ans du club et est plafonné à CHF 3'000.-/an et par club. Le montant de CHF 35'000.- pourrait donc être revu à la hausse à futur.

**13.72 Places et salles de sport**

RAS

**13.73 Piscines Serrières et plages ville**

RAS



**13.74 Bassin de natation, La Coudre**

RAS

**13.75 Patinoire**

Reprise de tout le personnel du syndicat intercommunal par la Ville au 1<sup>er</sup> juillet 2013. La Ville a conclu un mandat de prestation avec le syndicat.

**13.76 Maison de vacances Cité-Joie**

Amortissement de tous les investissements effectué. Réflexions sur le maintien de cette structure par la Ville en cours car la fréquentation des neuchâtelois est quasi inexistante.

**13.77 Anneau d'Athlétisme Colombier**

RAS

**13.78 Complexe de la Maladière (CSM)**

Le service des sports gère l'ensemble des salles de gymnastique. En raison du mandat de gestion administratif et financier attribué par l'Etat au Service des sports, le compte 13.78 englobe à partir de 2014 toutes les charges de fonctionnement des 10 salles du complexe de la Maladière (CPLN, Riveraine et Maladière). A noter que les précédentes facturations établies n'incluaient pas les amortissements.

**13.79 Piscines et plage du Nid-du-Crô**

Un montant de Fr. 50'000 est prévu pour une étude d'amélioration énergétique (motion 13-307 du Conseil général).

**13.81 Ecoles du sport**

Achat d'un bus pour le transport des enfants lors des camps multisports.

**13.82 Stade de La Maladière**

Résiliation du bail avec le FC Bienne. Investissements planifiés pour remplacer la pelouse du stade ainsi que celle du petit terrain de Pierre-à-Bot.

**13.83 Promotion, Marketing**

Charge du Lobby transférée aux 13.82, réduction du nombre de parution du SportMag.

**13.84 Stand de tir**

RAS

**15. Tourisme**

Engagement effectif de la déléguée au Tourisme. Selon le programme politique, forte volonté de mettre sur pied des actions spécifiques en matière de tourisme en trouvant des synergies avec l'ensemble des acteurs concernés (hébergement, musées, commerçants, etc.).

Il faut tirer profit du centre-ville et des activités culturelles pour attirer les touristes de l'extérieur et faire en sorte qu'ils passent une ou plusieurs nuits à Neuchâtel.

**15.01 Tourisme**15.01.301.01 Traitements

Augmentation du traitement dû à l'engagement de la déléguée au Tourisme.

15.01.318.02 Mandats et études

Actions spécifiques en Ville en matière de tourisme :

- week-end thématiques en lien avec les expositions des musées
- développements multimédias
- performances lumières, typiquement pour les fêtes de fin d'année
- promotion : faire connaître les expositions et manifestations hors du canton (difficulté pour les musées de le faire eux-mêmes)
- signalétique en Ville lors d'événements touristiques

15.01.365.10 Subvention Trivapor

Volonté d'ancrer l'association Trivapor et le bateau à Neuchâtel, lien avec la Ville évident. L'association a essentiellement pour but de promouvoir des offres en lien avec le bateau, elle bénéficie d'un large

réseau de passionnés qu'il faudra faire venir à Neuchâtel. Une convention a été établie sur 3 ans pour instituer une collaboration étroite entre la Ville, l'association et la LNM. L'association loue les locaux de l'ancienne agence CFF au centre-ville (loyer CHF 30'000.-), la Ville apporte son soutien via une nouvelle subvention de CHF 21'000.-.

15.01.365.99 Autres subventions

Nouvelles subventions (arrêté XX) pour des manifestations touristiques en Ville, Fête du Port (mai) et Fête du Chocolat (hors musée en novembre) notamment.

## Conclusion

La commission financière se réjouit d'aborder l'année 2014 avec des perspectives favorables pour la Ville, tout en étant consciente que ces projections ne peuvent être étendues à un horizon de plus de 2 à 3 ans, au mieux. Elle estime donc que la politique du Conseil communal, ambitieuse sur les investissements, se montre adaptée à un environnement en perpétuel mouvement, et elle se réjouit que lesdits investissements contribuent à accroître l'attractivité de la ville pour les différents acteurs de la collectivité.

Les rapports des sous-commissions ont été adoptés par la Commission financière de la manière suivante :

- Sous-commission I : accepté à l'unanimité
- Sous-commission II : accepté à l'unanimité
- Sous-commission III : accepté à l'unanimité
- Sous-commission IV : accepté à l'unanimité
- Sous-commission V : accepté à l'unanimité

Les 21 projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

- Arrêté II : accepté à l'unanimité
- Arrêté III : accepté à l'unanimité
- Arrêté IV : accepté à 11 voix contre 1
- Arrêté V : accepté à l'unanimité
- Arrêté VI : accepté à l'unanimité
- Arrêté VII : accepté par 8 oui, 2 abstentions, 1 récusation
- Arrêté VIII : accepté à l'unanimité
- Arrêté IX : accepté à l'unanimité
- Arrêté X : accepté à l'unanimité
- Arrêté XI : accepté à l'unanimité
- Arrêté XII : accepté à l'unanimité
- Arrêté XIII : accepté à l'unanimité
- Arrêté XIV : accepté par 9 oui, 3 abstentions
- Arrêté XV : accepté à l'unanimité
- Arrêté XVI : accepté par 9 oui, 3 abstentions
- Arrêté XVII : accepté par 8 oui, 2 non, 2 abstentions
- Arrêté XVIII : accepté par 11 oui, 1 non
- Arrêté XIX : accepté à l'unanimité
- Arrêté XX : accepté à l'unanimité
- Arrêté XXI : 7 oui, 2 non, 3 abstentions
- Arrêté I : 12 abstentions (unanimité)

L'unanimité des abstentions concernant l'arrêté I est motivée par les incertitudes mentionnée en début de rapport quant à la nature du résultat final du budget 2014 en raison du rapport 13.047 du Conseil d'Etat au Grand Conseil intitulé « Harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes ». En effet, tant que celui-ci n'a pas été adopté par le Grand Conseil, l'existence ou non d'une période transitoire – déterminant si le présent budget sera déficitaire ou non – demeure hypothétique.

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 26 novembre 2013.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

La rapporteure,

Jean-Charles Authier

Nicole Baur

Projet I

**Arrêté  
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel  
pour l'année 2014**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2014 est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des revenus	281'192'900.-
	Total des charges	<u>280'349'100.-</u>
	Excédent de revenus	<u>843'800.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	30'255'000.-
	Total des recettes	<u>4'418'000.-</u>
	Investissements nets	<u>25'837'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté  
concernant les crédits de construction  
pour l'exercice 2014**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2014 :

	Fr.
a) Environnement	175'000.-
b) Infrastructures	300'000.-
c) Urbanisme	350'000.-
d) Sécurité	50'000.-
e) Culture	50'000.-
f) Energies, eaux	150'000.-
g) Sports	200'000.-
	<hr/>
Total	<u>1'275'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant le renouvellement  
et la conclusion d'emprunts  
pour l'exercice 2014**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 61'000'000 francs durant l'année 2014.

**Art. 2.**- Les frais relatifs à la conclusion de ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.



**Projet IV**

**Arrêté  
modifiant l'article 14, alinéa 2  
du règlement de gestion des déchets  
du 17 octobre 2011**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- La part d'impôt destinée au financement de l'élimination des déchets urbains des ménages passe de 25% à 30% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## **Projet V**

### **Arrêté concernant le versement d'un montant au fonds pour des mesures d'agglomération et de valorisation urbaine**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le fonds destiné à des projets d'agglomération est rebaptisé « Fonds pour des mesures d'agglomération et de valorisation urbaine » (B280.09). Il est alimenté par un versement de 3,6 millions de francs sur le budget de l'exercice 2014.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé d'établir une liste des projets auxquels sera affecté le fonds.

**Art. 3.**- Les prélèvements sont décidés soit par le Conseil général lors du vote des crédits soit par le Conseil communal lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.

**Art. 4.**- Si le fonds n'était pas intégralement utilisé d'ici au 31 décembre 2017, il sera dissout et son solde versé à la fortune nette.

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

**Art. 6.**- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Projet VI

**Arrêté**  
**concernant la dotation des fonds destinés**  
**à la réalisation des expositions temporaires dans le Musée d'art et d'histoire,**  
**le Musée d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie**  
**pour l'année 2014**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les fonds destinés à la réalisation des expositions temporaires du Musée d'art et d'histoire, du Musée d'histoire naturelle et du Musée d'ethnographie sont prolongés pour l'année 2014.

**Art. 2.**- La dotation de ces fonds pour l'année 2014 est de 297'000 francs pour le Musée d'art et d'histoire, de 240'000 francs pour le Musée d'histoire naturelle et de 215'000 francs pour le Musée d'ethnographie.

**Art. 3.**- Le compte de résultat et le bilan de chaque fonds est présenté en annexe au bilan.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Projet VII**

**Arrêté  
concernant le versement d'une subvention octroyée à  
l'association organisatrice de l'arrivée du Tour de Romandie 2014**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une subvention de 130'000 francs est accordée pour 2014 à l'Association organisatrice de l'arrivée du Tour de Romandie 2014.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VIII

**Arrêté**  
**concernant le renouvellement de la subvention octroyée à**  
**l'Association « Neuchâtel un cœur en Ville »**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une subvention de 100'000 francs au plus est accordée pour 2014 à l'Association « Neuchâtel un cœur en Ville ».

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IX

**Arrêté  
concernant l'augmentation des subventions  
versées au titre de la promotion économique**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- L'enveloppe à disposition du service de l'Economie pour renforcer l'attractivité de la Ville est augmentée de 56'000 francs dès 2014.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet X

**Arrêté  
concernant le versement de nouvelles subventions  
pour l'aide au logement dès 2014**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Dès 2014, les subventions d'aide au logement sont augmentées de 140'000 francs.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XI

**Arrêté  
concernant le subventionnement de réalisation  
d'installations solaires photovoltaïques privées  
sur le territoire communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un montant annuel de 200'000 francs au plus est accordée pour subventionner la réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

**Art. 2.**- Un montant équivalent à celui des subventions annuelles versées sera prélevé au fonds photovoltaïque.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.



Projet XII

**Arrêté  
concernant l'octroi d'une subvention  
pour la prise en charge du loyer de l'association la Rouvraie**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une subvention de 82'000 francs est accordée à l'association la Rouvraie.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XIII

**Arrêté  
concernant l'augmentation de la subvention  
versée à la Villa Yoyo**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Dès 2014, la subvention accordée à la structure d'accueil « Villa Yoyo » est portée à 40'000 francs.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XIV

**Arrêté  
concernant l'octroi d'une subvention pour  
le soutien de la programmation de  
groupes régionaux à la Case à choc**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une subvention de 40'000 francs est accordée à l'ACDC pour le soutien de la programmation de groupes régionaux à la Case à choc.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XV

**Arrêté  
concernant l'adaptation de la subvention  
versée au Centre de loisirs**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- La subvention versée au Centre de loisirs est augmentée de 43'000 francs dès 2014.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XVI

**Arrêté  
concernant l'octroi d'une nouvelle subvention  
pour le travail social hors murs**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un montant de 100'000 francs de subventions pour des actions de travail social hors murs est octroyé dès 2014.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XVII

**Arrêté**  
**concernant l'octroi d'une subvention à l'association RECIF**  
**pour le développement des compétences de familles migrantes**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une subvention de 45'000 francs est accordée à l'association RECIF pour le développement des compétences des familles migrantes.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XVIII

**Arrêté  
concernant l'octroi des subventions destinées  
aux associations sportives**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Dès 2014, afin de subventionner les associations sportives qui ne bénéficient pas de manière régulière des équipements sportifs proposés par la Ville et adaptés à leur discipline, un montant de 35'000 francs est prévu au budget.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XIX

**Arrêté  
concernant la participation au financement  
de la réorganisation des transports publics  
de l'ouest de l'agglomération neuchâteloise**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à participer au financement de la réorganisation des transports de l'ouest de l'agglomération neuchâteloise qui se monte à 57'000 francs.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Projet XX

**Arrêté  
concernant l'augmentation des subventions versées  
par le service du Tourisme**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le montant des subventions octroyées par le service du Tourisme est augmenté de 80'000 francs dès 2014.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XXI

**Arrêté  
concernant l'octroi d'une subvention  
à la Fondation Hermann Russ à la  
par le service des Forêts**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une subvention d'un montant de 40'000 francs est octroyée, dès 2014, à la Fondation Hermann Russ pour le soutien du journal « Le petit amis des animaux ».

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.